

mardi, 4 mars 2014

Numéro 72

Événement :
Inauguration de l'Espace de réflexion éthique Région Alsace (ERERAL)

Le 01 avril 2014 à 18h

Salle des fêtes Hôpitaux de Strasbourg – 1, place de l'Hôpital – Strasbourg

Conférence inaugurale sur le thème : **Une loi sur les conditions de la fin de vie est-elle possible ?**
Par **Didier Le Prado**, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation,
et **Régis Aubry**, Professeur et Chef du département douleur - soins palliatifs du CHU de Besançon.

[Pour en savoir plus et télécharger l'invitation](#)

Dans ce numéro

1. Éditorial

Lanceur d'alerte à tout va...

And in English

Whistleblower, immode-rately...

2. Publications récentes

3. Le Groupe européen d'éthique (GEE) publie

4. Le CEERE publie

5. En ligne – Online

6. Actualités du mois de mars 2014

Éditorial

Lanceur d'alerte à tout va¹...



La loi n°2013-316 du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte² a institué une nouvelle commission nationale de la déontologie et des alertes en ces domaines. Un nouveau chapitre du code du travail est ainsi consacré au droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement. Est mise en place une protection pour « *le travailleur³ [qui] alerte immédiatement l'employeur s'il estime, de bonne foi, que les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement font peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement* » (C. trav., L. 4133-1⁴). Cette protection prévue à l'article L. 1351-1 du code de la santé publique⁵ est ainsi envisagée : « *Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation professionnelle, ni être sanctionnée ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération, de traitement, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat, pour avoir relaté ou témoigné, de bonne foi, soit à son employeur, soit aux autorités judiciaires ou administratives de faits relatifs à un risque grave pour la santé publique ou l'environnement dont elle aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.* »

¹ Cet édito fait suite à celui de mars 2013 déjà consacré à ce domaine.

² JORF n°0090 du 17 avril 2013 p. 6465.

³ Sachant que le CHSCT est également partie prenante de la démarche : L. 4133-2 et s.

⁴ Allant dans le même sens que la mesure instituée par l'article L. 5312-4-2 du code de la santé publique tel qu'issu de la loi Bertrand n° 2011-2012 du 29 déc. 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament.

⁵ Nouveau titre V du livre III de ce code intitulé « Protection des lanceurs d'alerte ».

7. 4^e édition des Trophées de l'éthique

8. Quoi de nouveau en éthique en France ?

9. Appel à contributions

10. Appel à projets

11. Retenez dès à présent

12. Le master éthique

13. Les anciens du CEERE

14. Soutenir l'éthique

15. Divers

En décembre 2013¹, et dans la continuité de la mise en place du lanceur d'alerte institué en matière de corruption², le législateur est intervenu dans la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière créant un titre III « *Des lanceurs d'alerte* ». L'article L. 1132-3-3 du code du travail pour l'entreprise et l'article 6 ter A de la loi n° 93-634 du 13 juillet 1983 pour les fonctionnaires posent l'interdiction de toute discrimination à l'égard de celui qui a relaté ou témoigné « *de bonne foi*³ de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. » La personne⁴ qui va informer de tout délit ou de tout crime, et pas seulement de ceux envisageables en matière économique et financière, est désormais également protégée. Nullité des actes et régime probatoire particulier se conjuguent alors selon le mécanisme classique en matière de discrimination⁵. Il convient de noter qu'en ce qui concerne l'aspect probatoire, si, en matière de santé publique et d'environnement, la personne « *établit des faits qui permettent de présumer...* », en matière de crime ou délit, la personne « *présente des éléments de faits qui permettent de présumer...* », les exigences semblent plus légères en ce cas.

Si l'extension de cette protection était indispensable, son existence même et celle des lanceurs d'alerte interroge quant à la manière dont les décisions sont prises au sein des entreprises ou de l'administration.

Jacqueline Bouton, Faculté de droit, Université de Strasbourg

And in English...

Whistleblower, immoderately⁶...

The Law No.2013-316 of 16 April 2013 on the independence of expertise in health, environment and the protection of whistleblowers⁷ established a new National Commission on Ethics and alerts in these areas. A new chapter of the Labour Code is devoted to the alert right in terms of public health and environment. It has especially developed a protection of the “worker⁸ [who] immediately alerts the employer if he believes in good faith that the products or manufacturing processes used or implemented by the employer generate a serious risk on the public health or the environment” (Labour Code L. 4133-1⁹). This protection is in the article L. 1351-1 of the public health code.

In December 2013¹⁰, following the whistleblowing related to corruption¹¹, the legislature intervened in the fight against tax evasion and the economic and financial crime and created a Title III “The whistleblowers”. The article L. 1132-3-3 of the Labour Code for companies and the article 6 ter A of Act No. 93-634 of 13 July 1983 for civil servant declare the prohibition of discrimination against everyone who has reported or testified “in good faith¹², acts constituting an offense or a crime of which he was

¹ Loi n° 2013-1117 du 6 déc. 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière.

² L.1161-1 du code du travail issu de la loi n° 2007-1598 du 13 nov. 2007 relative à la lutte contre la corruption.

³ La bonne foi est nécessaire à la mise en œuvre de la protection.

⁴ Et *quid si elle se tait ?*

⁵ Notons concernant le principe de non-discrimination que la loi n°2014-173 du 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine vient de rajouter « son lieu de résidence » à l'article L. 1132-1du code du travail.

⁶ This introduction follows that of March 2013 already devoted to this area.

⁷ Official Journal No. 0090 dated 17 April 2013 p. 6465.

⁸ Knowing that the HSC is also involved in the process: L. 4133-2 and following ones.

⁹ Going to the same direction as the measure set up by Article L. 5312-4-2 of the code of the public health coming from the Bertrand Law No. 2011-2012 of December 29, 2011 on the strengthening of drug safety.

¹⁰ The law No. 2013-1117 of December 6, 2013 on the fight against tax evasion and the economic and financial crime.

¹¹ L.1161-1 of the Labour Code resulting from Law No 2007-1598 of 13 November 2007 on the fight against corruption.

¹² Good faith is necessary for the implementation of protection.

aware in the exercise of his functions." The person¹ who will inform about any offense or any crime, not just in economic and financial matters, is now protected. The nullity of acts and the particular probationary regime are then combining together according to the classic mechanism in discrimination cases². It is advisable to note that as regards to the probationary aspect, if, regarding public health and environment, ones "establishes facts which allow to presume...", regarding crime or offense ones "presents elements of facts which allow to presume...", the requirements seem lighter in this case.

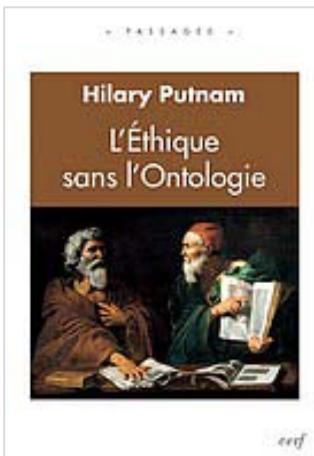
If the extension of this protection was essential, its existence and that of the whistleblowers, question as they do for the way the decisions are taken within companies or within administration.

Jacqueline Bouton, Faculty of Law, University of Strasbourg

Publications récentes

Hilary Putnam, *L'Éthique sans l'ontologie*,

Publications récentes



Hilary Putnam, *L'Éthique sans l'ontologie*, Ed. Cerf, Coll. Passages, Paris, 2013, 197 p.

Hilary Putnam, philosophe américain, mathématicien et informaticien, est une des figures centrales de la philosophie analytique, en particulier de la philosophie des sciences, de la logique, des mathématiques et du langage. Il développe également une réflexion dans le domaine de l'éthique en questionnant l'objectivité et la rationalité des jugements moraux et la relation entre les faits et les valeurs.

C'est précisément ce qu'il donne à penser dans son ouvrage « *L'Ethique sans Ontologie* » dans

lequel il aborde la question de l'objectivité des jugements éthiques. Cet ouvrage se compose de deux parties. La première rassemble les textes de quatre Conférences Hermès données à l'université de Pérouse en 2001 et la seconde reprend les conférences données la même année au département de philosophie d'Amsterdam. L'ouvrage semble d'abord aisement pénétrable. Le propos est clair et le style agréable, bien que les nombreuses idées mises entre parenthèse dans le texte perturbent quelque peu sa lecture. Mais au fil des pages le discours devient complexe car l'auteur fait appel à des notions relevant de la philosophie de la logique ou des mathématiques souvent hermétiques pour les non-initiés. A partir de quelques exemples, il met en opposition le jugement de réalité et le jugement de valeur. Le premier concerne un phénomène objectivable qui, quel que soit le niveau de complexité de sa démonstration, appelle une réponse claire : telle proposition est objectivement vraie ou fausse. Le second met en jeu des certitudes mais aussi des croyances, des doutes et des émotions variables selon la subjectivité des agents impliqués, ouvrant sur une réponse floue. Face à la multiplicité des opinions, la référence à des valeurs ou des « *super-réalités* » pourrait permettre de dire le Juste, le Beau ou le Bien. Mais selon Putnam, ces références n'existent pas et s'accorder sur des valeurs subjectives est difficile. L'éthique doit par conséquent se libérer de l'emprise des « *super-réalités* » métaphysiques et ontologiques

¹ And what if the person shuts up?

² Let us note, concerning the principle of nondiscrimination, that the law No 2014-173 of February 21st, 2014 for the city and the urban cohesion has just added "its place of residence" to Article L. 1132-1 of Labour Code.

indémontrables. Elle ne doit pas enfermer la pensée dans des systèmes. Putnam refuse l'idée selon laquelle un jugement éthique est vrai s'il correspond à des objets, des valeurs, transcendants immatériels. De même que le raisonnement mathématique ne se fonde pas sur des objets extérieurs existants vraiment, la réflexion éthique doit avoir des critères qui lui sont propres, indépendamment de choses extérieures. « *Les jugements éthiques doivent être pensés comme des solutions qui répondent à des problèmes pratiques et qui résultent de raisonnements pratiques possédant en eux-mêmes leurs propres critères de vérité, d'objectivité ou de validité. Les jugements éthiques sont des formes de réflexion tout autant gouvernées par des normes de vérité et de validité que toute autre forme d'activité cognitive.* » (p.113) La vision est pragmatique : la réflexion éthique doit permettre la résolution de problèmes pratiques. Pour Putnam, « *Fournir une explication Ontologique de l'objectivité de l'éthique* » revient à fournir « *des raisons qui ne font pas partie de l'éthique en faveur de la vérité des jugements éthiques* » (p.23-24). L'idée selon laquelle l'Ontologie dicte une « *vraie* » et unique manière de voir le monde, procède d'un esprit de clocher (*parochialism*), de cécité philosophique. Chacun doit questionner la manière raisonnable et pragmatique d'agir pour « *contribuer à la solution des problèmes pratiques* ». Les énoncés logiques et les jugements méthodologiques peuvent se décrire comme des « *jugements sur le raisonnable et le déraisonnable* » (p.111) Mais il reconnaît la difficulté de ces jugements car « *Les vraies questions éthiques sont un genre de questions pratiques, et les questions pratiques ne comprennent pas seulement des valuations, mais aussi un mélange complexe de croyances philosophiques, religieuses et factuelles.* » (p.117) Le rejet des références ontologiques n'est pas pour autant selon lui un relativisme où tout se vaudrait. Il voit l'éthique, par laquelle la philosophie s'invite dans la réalité de la vie, comme « *une table avec de nombreux pieds* » qui « *chancelle quand le sol sur lequel elle repose n'est pas régulier* », mais qui est « *très difficile à retourner.* » Pour lui, l'éthique n'est pas une « *statue au sommet d'un seul pilier* » dont la stabilité serait assurée par des principes ontologiques car alors, sa robustesse dépendrait d'autre chose que d'elle-même.

Michel Hasselmann, Professeur de réanimation médicale, Président de l'ERERAL (Espace de Réflexion Éthique Région Alsace)

Jacques Arnould, *Le rire d'Icare. Le risque et l'aventure spatiale*



Jacques Arnould, *Le rire d'Icare. Le risque et l'aventure spatiale*. Cerf, 2013, 117 pages, 15 EUR.

L'auteur chargé des questions d'éthique au Centre national d'études spatiales (CNES), docteur en histoire des sciences et en théologie, propose avec cet ouvrage une intéressante réflexion sur la notion de risques. En 1986, rappelle-t-il, ils étaient 7 astronautes américains à franchir la cabine de la navette spatiale Challenger, et la présence d'une jeune institutrice féministe du New Hampshire devait inaugurer les voyages spatiaux de Monsieur/madame Tout-le-monde. Pourtant à peine parti, un joint torique n'assurant pas l'étanchéité, un

incendie se déclare et la navette s'écrase en pleine mer, sans survivant... Avait-on pris trop de risque, jubilant de l'antique mythe d'Icare ? N'avait-on pas suffisamment mesuré le risque inhérent à toute entreprise technique dont l'appréciation varie selon les temps et les cultures ? « Dès lors, écrit J. Arnould, « faire œuvre d'éthique revient à s'interroger sur les finalités, les moyens et les conséquences des vols habités. Pour quelles raisons et

dans quel esprit envoyer des humains dans l'espace ? A quel prix, avec quels risques, connus et maîtrisés, mais aussi supposés, pressentis, devinés, voire totalement inconnus ? Enfin, avec quels succès, en vue de quels gains, pour quels progrès ? »

Si ces questions peuvent paraître évidentes, il « faut » une 2^e tragédie (celle de la navette Columbia en février 2003) pour en prendre la mesure. L'auteur les discute à partir de différents biais : la cosmologie telle qu'elle est discutée par les philosophes à travers les siècles, la notion philosophique de risque via d'abord l'expérience de Galilée, Kepler, Monod, jusqu'aux travaux d'Ulrich Beck, et d'autres passionnés du cosmos. Il aborde aussi sa problématique en interrogeant la place de la mort et des morts (chap.6), des catastrophes causées par les astéroïdes ou des événements climatiques (cf. tremblement de terre de Lisbonne, suivi par un tsunami) et discutées par les philosophes : qui est responsable ? Dieu ? les hommes ?

Le chapitre 8 discute des « envahisseurs », « ces êtres étranges venus d'une autre planète » qui les séries télévisées ont souvent repris en boucle et que des programmes scientifiques essayent d'évaluer. L'exploration de l'espace, comme le rappelle le chapitre suivant, les hommes ne pourront y renoncer, mais cette exploration a un coût (en opportunités de moyens, de temps, en valeur morale...) : « explorer n'est pas une option pour notre espèce. Elle appartient à notre condition, se nourrit de notre curiosité, alimente notre imaginaire. Elle se révèle même nécessaire à notre survie en offrant d'autres ressources à nos besoins, d'autres horizons à notre créativité, d'autres champs à nos interrogations, d'autres possibles à l'existence d'autrui. » Mais c'est aussi « affaire de risques » ! S'évader à un prix ! « Qu'importe, il faut imaginer Icare heureux ».

Un ouvrage facile à lire, truffé de relectures philosophiques qui lui donnent une vraie densité.

Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE, Membre du GEE

Le GEE publie

Publications – Groupe européen d'éthique

Marie-Jo Thiel est heureuse de vous annoncer les dernières publications du Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies (GEE) dont elle est membre :

- **Avis N°27 du 06/01/2013 - Un cadre éthique pour l'évaluation de la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie.** Pour télécharger l'Avis N° 27, cliquez ([9 MB](#)). À noter que les recommandations finales sont traduites en français et en allemand.
- La **Déclaration du GEE** sur la proposition de régulation du Parlement Européen et du Conseil sur les **Essais cliniques** portant des produits médicinaux à usage humain, et abrogeant la Directive 2001/20/EC (COM 2012) 369 final (voir le texte en anglais uniquement : http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/pdf/proposal_for_a_regulation_of_the_european_parliament_and_the_council_on_clinical_trials_on_medicinal_products_for_human_use.pdf)
- la dernière édition de **Ethically Speaking** (N°17) informant sur les activités des comités d'éthique en Europe (http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/publications/ethicallySpeaking_17.pdf)
- **Avis N°26 du 22.02.2012** sur « **Ethique des technologies de l'information et de la communication** ». Pour télécharger l'**Avis N° 26**, cliquez ([2 MB](#)). À noter que les recommandations finales sont traduites

Publication of the EGE

en français et en allemand

- **Retransmission des deux dernières Manifestations organisées par le GEE/EGE : voir plus loin Rubrique *Online***

And in English... The European Group on Ethics

Marie-Jo Thiel is very pleased to announce you the publication of the last issues of the EGE (European Group on Ethics in Science and New Technologies) from which she is member :

- **Opinion N° 27** (06/01/2013) of the EGE about "An Ethical Framework for assessing research, production and use of Energy". [Download this opinion, click](#) (the final recommendations are translated in English and French)
- **Statement** of the European Group on Ethics in Science and New Technologies (EGE) on the Proposal for a Regulation of the European Parliament and the Council on **Clinical Trials** on Medicinal Products for Human Use, and repealing Directive 2001/20/EC (COM 2012) 369 final (see : http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/pdf/proposal_for_a_regulation_of_the_european_parliament_and_the_council_on_clinical_trials_on_medicinal_products_for_human_use.pdf)
- The last issue of **Ethically Speaking**, the News from the Ethics committees in Europe: N°17 (http://ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/docs/publications/ethicallySpeaking_17.pdf)

Opinion N° 26 (22.02.2012) of the EGE about "Ethics of information and communication technologies". [Download this opinion, click](#) – **web** : ec.europa.eu/bepa/european-group-ethics/index_en.htm

- Streaming on last Roundtable and IDB : see "Online"

Le CEERE publie

Le CEERE publie

Actes des 4^e JIE

Le CEERE vous informe de la parution des actes des quatrièmes Journées Internationales d'Ethique qui ont eu lieu du 23 au 26 mars 2011 sur le thème :



L'automne de la vie. Les enjeux éthiques du vieillissement.

THIEL Marie-Jo (Ed.), **L'Automne de la vie : enjeux éthiques du vieillissement**, Presses universitaires de Strasbourg, Coll. Chemins d'éthique, 2012, 414 p. ([Téléchargez le bon de commande](#))

The English version for the same book is published: THIEL Marie-Jo (Ed.), The Ethical Challenges of Ageing, The Royal Society of Medicine Press, London, 400 p, [Download Order coupon!](#)

[Lire la recension \(book review\) dans la lettre du CEERE d'oct. 2012](#)

En ligne – *Online*

Retrouvez toutes nos vidéos sur notre site internet
<http://ethique-alsace.unistra.fr>

En ligne – Online



A (re)découvrir en ligne sur notre site <http://ethique-alsace.unistra.fr> rubrique Canal Ethique ou sur les sources indiquées :

– Retrouvez toutes les vidéos du **Forum européen de bioéthique**, dont la 4^e édition s'est déroulée à Strasbourg du 27 janvier au 1^{er} février 2014 sur le thème : **Connaître le cerveau, maîtriser les comportements**.

– **Roundtable of European Commission:** International Dialogue on Bioethics (IDB) in English / French / German or Original language.

- **IDB : 17.09.2013 :**

<http://scic.ec.europa.eu/streaming/index.php?es=2&sessionno=61bdf049525b7d4c2cf79257ec7c2c56>

- **Table Ronde : 18.09.2013:**

<http://scic.ec.europa.eu/streaming/index.php?es=2&sessionno=e0eacd983971634327ae1819ea8b6214>

– **Les vidéos des cinquièmes Journées Internationales d'Ethique** qui ont eu lieu du 10 au 13 avril 2013 sur le thème : « Les enjeux éthiques du handicap » sont accessibles depuis le site internet dédié, [cliquez !](#)

Vous pouvez retrouver tous les enregistrements vidéos des Journées internationales d'éthique ou des émissions impliquant le CEERE depuis notre site ethique-alsace.unistra.fr / [Canal Ethique](#).

– **Tombé du Ciel** (Émission TV diffusée sur LCP) sur le thème : « Les religions sont-elles machistes ? » Intervention de Hanane Karimi (étudiante en éthique, Strasbourg) : <http://www.lcp.fr/emissions/tombe-du-ciel/vod/144694-les-religions-sont-elles-machistes>

– **Débat de l'AUBETTE** sur la performance à l'hôpital : <http://canalc2.u-strasbg.fr/video.asp?idVideo=11716&voir=oui>. Intervention de Jean-Christophe Weber.

– **Reportage sur France 3 Alsace sur la biométrie** avec une intervention de Marie-Jo THIEL :

<http://alsace.france3.fr/2013/03/14/comment-la-biometrie-va-envahir-nos-vies-216497.html>

Par ailleurs vous pouvez également retrouver depuis le site de la **Fondation Ostad Elahi** des entretiens filmés, ainsi que des conférences, des colloques (sur la solidarité, la famille, l'entreprise...) centrés sur l'éthique : www.fondationostadelahi.tv

Actualités en éthique...

Retrouvez toutes ces actualités sur notre site internet
<http://ethique-alsace.unistra.fr>
en cliquant sur la date

Actualités du mois de mars 2014



Lundi 3 – Séminaire Ethique et droits de l'homme
La responsabilité de juger : le point de vue du magistrat,
par Denis Salas
Lieu : 18h – Salle Tauler, Palais universitaire, Strasbourg

Jeudi 6 mars au jeudi 10 avril – Formation continue - Université de Lausanne sur « L'homme augmenté ? Corps et techniques »
Lieu : Haute école pédagogique Avenue de Cour 33 CH - 1014 Lausanne

Jeudi 6 – Séminaire bioéthique et sociétés
Le dossier médical personnel, par Germain Zimmerlé et Gaston Steiner
Lieu : 16h à 19h - Salle 21 - Institut d'anatomie Hôpital Civil – Strasbourg

Mardi 11 – Formation Association Française des AIDANTS
Thème : Questionnement éthique et prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes fragilisées
Lieu : Association Française des AIDANTS - bd Saint-Germain - Paris

Mercredi 12 – Conférence du Centre Interdisciplinaire d'Éthique (CIE)
Thème : La question du sujet. Formes de subjectivité et modes de subjectivation
Lieu : Site de Carnot - 23 place Carnot - 69002 Lyon

Mercredi 12 au jeudi 13 – Colloque Université Paris Diderot
Thème : Colloque Vivre la maladie. Expériences et identités contemporaines
Lieu : Université Paris Diderot – Amphithéâtre Buffon – Paris

Vendredi 14 – 4e Printemps éthique de Nice
Thème : Médecine de prédiction, médecine de prévention : quelle place pour l'éthique ?
Lieu : 9h00 à 17h00 - Amphithéâtre du petit Valrose - Université de Nice

Vendredi 14 – Conférence de l'Espace éthique méditerranéen
Thème : Le propre de l'humain
Lieu : 14h00 à 18h00 – Salle de conférence de l'Espace Ethique Méditerranéen - Hôpital d'adultes de la Timone - Marseille

Lundi 17 au mardi 18 – Congrès Européen OCDE
Thème : Ethique et Gouvernance
Lieu : OCDE - 2 rue André Pascal - 75016 PARIS

Mardi 18 – Séminaire d'éthique médicale – IRIST
Thème : (Dis)position(s) du clinicien : Funambule et culbuto, par Jean-Christophe Weber
Lieu : 16h00 à 18h00 – Salle 16 – Institut d'anatomie Hôpital Civil – Strasbourg

Lundi 24 – Journée Gérontologique du Collège des Sciences Humaines et Sociales de la SFGG
Thème : Vieillir demain : Les défis de la connaissance pour les sciences humaines et sociales (SHS)
Lieu : Salle Laroque - Ministère des Affaires sociales et de la Santé - Paris

Mardi 25 – Séminaire ASIEM
Thème : Maladies infectieuses émergentes
Lieu : ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent - Paris 7e

Jeudi 27 – Cycle de conférences-débats ALETHE
Thème : Enjeux des technologies en santé : Gouvernance autoritaire ou démocratie sanitaire
Lieu : 19h00 à 21h00 – 11 rue de la Chaise, 75007 Paris

Jeudi 27 – Journée d'étude sur le Rwanda
Thème : Génocide des Tutsi au Rwanda
Palais Universitaire de Strasbourg

Mardi 1^{er} avril – Inauguration de l'ERERAL
Thème : Une loi sur les conditions de la fin de vie est-elle possible ?
Lieu : Salle des fêtes Hôpitaux de Strasbourg – 1, place de l'Hôpital – Strasbourg

Pour en savoir plus sur toutes ces manifestations et celles qui suivent les autres mois : cliquez sur les dates ou rendez-vous sur notre site Internet <http://ethique-alsace.unistra.fr> / Rubrique « Actualités en Éthique ».

zÔÔM
4^e Trophées de
l'enseignement et
de la recherche en
éthique – Edition
2014

tropheesdelethique.fr

Le CEERE est
partenaire

Quoi de nouveau
en éthique en
France ?

4^e édition des Trophées de l'enseignement et de la recherche en éthique



Les Trophées de l'enseignement et de la recherche en éthique, placés sous le patronage du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, - et le CEERE en est partenaire – ont pour objectif de mettre en valeur les travaux en éthique, toutes disciplines confondues, menés en particulier dans les universités et les grandes écoles.

Deux prix sont attribués, l'un pour l'enseignement de l'éthique, l'autre pour la recherche en éthique.

Les candidatures pour la 4e édition sont ouvertes entre le 1er janvier et le 31 mars 2014. Les dossiers seront téléchargeables sur le [site des trophées](#). La cérémonie de remise des Trophées se tiendra au salon d'honneur du CNAM Paris le 5 juin 2014. [Pour en savoir plus](#)

Quoi de nouveau en éthique en France ?

Débat sur la fin de vie en cours en France

Le rapport Sicard sur la fin de vie

Le 18 décembre 2012, le professeur Didier Sicard a remis au président de la République, François Hollande, le rapport de la « commission de réflexion sur la fin de vie en France ». Ce travail qui répond à la proposition 21 du candidat Hollande et qui a impliqué des débats publics dans plus d'une dizaine de villes en France, veut ouvrir la voie à une « assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité », tout en esquissant "une solution à la française" au débat sur la fin de vie. L'ancien président du Comité national d'éthique propose que la loi Leonetti (qui avec la loi Kouchner encadre actuellement la fin de vie) soit appliquée non pas tant à la lettre que dans son esprit et qu'une sédation terminale (administration d'opiacés entraînant le coma puis la mort) puisse être administrée par les médecins aux patients qui l'auraient demandé de façon réitérée. Par ailleurs le rapport évoque la possibilité du suicide assisté et écarte celle de l'euthanasie considérée comme un geste médical radical qui franchirait « la barrière d'un interdit », tout en notant que « ni le suicide, ni l'assistance au suicide ne sont incriminables en droit français. Ceci dit, sur une question telle que l'assistance au suicide le silence du droit ne peut être interprété comme une tolérance dans la mesure où l'assistance au suicide interpelle les grands principes du droit ».

Ce rapport est accessible depuis le site du CEERE :

<http://ethique-alsace.unistra.fr/index.php?id=13723> avec le communiqué de presse de la SFAP.

Fin de vie, assistance à mourir – avis de l'Ordre des médecins

Le jeudi 14 février 2013, le Conseil de l'ordre national des médecins publie un avis intitulé « Fin de vie, assistance à mourir » dans lequel il se dit favorable, « par devoir d'humanité », à une aide à mourir sous la forme d'une « sédation terminale ».

Le texte n'utilise pas le terme euthanasie que l'Ordre définit comme le caractère délibéré de donner la mort. Il insiste sur le fait que le code de déontologie médicale qui dispose que le médecin ne doit pas « délibérément donner la mort » est respecté. Ensuite c'est au collège médical informé des souhaits du patient qu'il appartient de dire si une sédation terminale doit être administrée. « *L'interdit fondamental de donner délibérément la mort à autrui ne saurait être transgressé par un médecin agissant seul* », insiste l'avis. Pour l'ordre, il est essentiel que les patients sachent que les médecins sont là pour les aider, non pour s'acharner, et qu'un praticien ne peut décider seul de la conduite à tenir. Documents sur <http://www.conseil-national.medecin.fr/article/fin-de-vie-assistance-mourir-1302> :

 [Fin de vie, assistance à mourir - texte adopté par le Cnom](#) - 48.23 Ko

 [Enquête auprès des médecins sur la fin de vie](#) - 1.07 Mo

On pourra aussi se reporter au numéro spécial de la revue Laennec sur la « **Fin de Vie** » (dans le contexte de la proposition 21 du programme présidentiel). Pour en savoir plus : <http://www.revue-laennec.fr/>

Le CCNE publie l'avis N°121 : « Fin de vie, autonomie de la personne, volonté de mourir »

Le 1^{er} juillet 2013 le CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique) a publié l'avis N°121 intitulé « Fin de vie, autonomie de la personne, volonté de mourir ». Cet avis dont nous reprenons des éléments du communiqué de presse formule différentes « recommandations qui font l'objet d'un accord unanime de la part de tous les membres, notamment :

- la nécessité de faire cesser toutes les situations d'indignité qui entourent encore trop souvent la fin de vie ;
- la nécessité de rendre accessible à tous le droit aux soins palliatifs – droit reconnu par le législateur depuis quatorze ans – et de développer l'accès aux soins palliatifs à domicile ;
- le respect des directives anticipées ; lorsqu'elles ont été rédigées en présence d'un médecin traitant, et dans des circonstances où une maladie grave a été annoncée, les directives anticipées devraient être contraignantes pour les soignants, sauf exception dûment justifiée par écrit ;
- le respect du droit de la personne en fin de vie à une sédation profonde jusqu'au décès si elle en fait la demande, lorsque les traitements, voire l'alimentation et l'hydratation ont été interrompus à sa demande. »

Mais la législation du suicide assisté n'est pas souhaitable pour le CCNE. Le même jour François Hollande, Président de la République annonce qu'il proposera un projet de loi sur ce sujet fin 2013.

Télécharger l'avis :

http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis_121_0.pdf

Rapport de la Conférence de citoyens sur la fin de vie, Ifop - Qu'est-ce qu'une conférence de citoyens ?

Une Conférence de citoyens est un outil de la démocratie participative,

créé au Danemark dans les années 1980 et importé en France en 1998 et qui constitue un mode innovant de recueil de l'opinion citoyenne.

La Conférence de citoyens consiste à réunir 15 à 20 personnes reflétant la diversité de la population française. Ces citoyens sont amenés à réfléchir sur un sujet à caractère scientifique ou éthique, échappant le plus souvent à l'évaluation citoyenne ou qui s'avère « confisqué » par des experts du fait de la barrière de compétence et de langage dans la société entre le citoyen et l'expert. Lire la suite :

http://ethique-alsace.unistra.fr/uploads/media/Conference_de_citoyens_sur_la_fin_de_vie_16.12.13.pdf

Commentaires : Ce panel fait redondance par rapport aux débats régionaux qui ont précédé le rapport Sicard remis en déc. 2012 et l'avis du CCNE qui a suivi. Il n'a réuni que 18 citoyens... et n'a pas mobilisé les Espaces éthiques conformément à la loi dite de bioéthique de 2011. Cela compromet fortement sa légitimité. De surcroît le texte suscite de la confusion, revendiquant des formes de suicide médicalement assisté qui sont en fait des euthanasies ne disant pas leur nom (l'assistance par un tiers définit l'euthanasie) et des euthanasies qui sont des homicides puisque pratiquées SANS le consentement des patients. A présent, un nouveau (pourquoi ?) rapport est redemandé au comité d'éthique... Que signifie un tel acharnement de rapports ? Pourquoi ne pas s'appuyer sur le rapport Sicard lui-même pris en compte dans l'avis N°121 du Comité national d'éthique et donner à la France les moyens d'une fin de vie qui l'honneur ? Pourquoi la loi Leonetti est-elle régulièrement citée comme un modèle mais sans qu'on lui donne les moyens de son efficacité en pratique ? Est-ce à la hauteur des enjeux ? Marie-Jo Thiel

Affaire Lambert

M. Vincent Lambert, âgé de 38 ans, infirmier en psychiatrie, a été victime, le 29 septembre 2008, d'un accident de la route qui lui a causé un traumatisme crânien. Il est demeuré en coma végétatif avant d'évoluer en état de conscience minimal ou état pauci-relationnel. Il a été pris en charge en juin 2009 par le centre hospitalier universitaire de Reims, à l'unité d'hospitalisation de soins palliatifs, dans une sous-unité de soins de suite et de réadaptation, qui accueille des patients dans cet état.

M. Lambert est aujourd'hui un patient tétraplégique consolidé souffrant de lésions cérébrales graves, en état de conscience minimal.

Ayant, fin 2012, interprété certains signes comportementaux manifestés par M. Lambert comme des refus de soins, l'équipe médicale s'est interrogée sur les suites à donner au traitement et a mis en place début 2013 une procédure collégiale, associant son épouse qui a débouché, le 10 avril 2013, sur la décision d'interrompre l'alimentation de M. Lambert et de réduire son hydratation.

Ses parents, un demi-frère et une sœur de M. Lambert s'y sont opposés et ont enjoint le centre hospitalier universitaire de Reims de rétablir l'alimentation et l'hydratation normales de M. Lambert et de lui prodiguer les soins nécessaires à son état de santé.

Suite à la décision du chef du service où est accueilli M. Lambert d'interrompre les soins de nutrition et d'hydratation artificielles à compter du 14 janvier 2014, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, a été saisi par les parents de M. Vincent Lambert et une partie de la famille.

La décision du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne s'est prononcé, le 16 janvier 2014, contre l'euthanasie passive prise par les médecins de

Vincent Lambert, un tétraplégique en état de conscience minimale, depuis un accident de voiture en 2008. Cette décision avait été prise en accord avec sa femme et une partie de sa famille, à l'exception des parents du patient. La justice a enjoint les médecins de maintenir l'alimentation et l'hydratation de Vincent Lambert.

Le tribunal a estimé que le contenu de la volonté de Vincent Lambert « ne pouvait être déterminé avec un degré de certitude suffisant » et a jugé que « c'est à tort que le CHU de Reims avait considéré que M. Lambert pouvait être regardé comme ayant manifesté sa volonté d'interrompre ce traitement ». Il a également estimé que « la poursuite du traitement n'était ni inutile, ni disproportionnée et n'avait pas pour objectif le seul maintien artificiel de la vie », ce que le CHU, le neveu de Vincent Lambert et son épouse contesteraient devant le Conseil d'Etat.

La décision du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est disponible à partir du lien suivant :

http://www.sfap.org/pdf/ORDONNANCE_REFERE_11_MAI_2013.pdf

Analyse de l'ordonnance de référé liberté du Tribunal de Châlons-en-Champagne par la SFAP

La Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui réunit professionnels (libéraux, hospitaliers, enseignants universitaires) et bénévoles a émis un avis très intéressant sur l'affaire Lambert. Pour la SFAP, cette décision juridique bouleverse « profondément les repères sur lesquels s'appuyaient jusqu'à présent les médecins » en mettant à mal le cadre établi par la loi Leonetti en 2005.

D'après l'association, cette décision témoigne également d'une méconnaissance profonde de l'esprit de la loi, tant par les professionnels que par le grand public, qui se trouvent bien souvent désarmés face à la fin de vie alors que des mesures d'accompagnement existent.

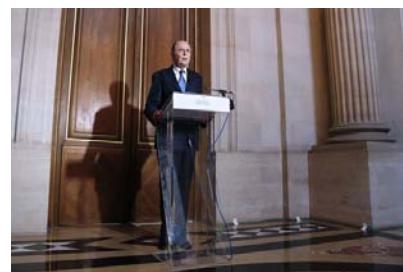
Cet avis est disponible sur :

<http://www.sfap.org/pdf/affaires-reims-analyse-SFAP-version-finale.pdf>

Les suites de l'affaire Lambert

Affaire Lambert : le Conseil d'État joue la prudence (Article du Monde)

LE MONDE | Mis à jour le 15.02.2014 à 13h24 | Par François Béguin et Laetitia Clavreul



Invité pour la première fois à se prononcer sur une situation litigieuse de fin de vie, le Conseil d'État avait trois options. Il a choisi celle de la sécurité. Saisi en appel pour trancher le cas de Vincent Lambert, patient tétraplégique de 38 ans dans un état de conscience minimale depuis 2008, il pouvait invalider l'arrêt des traitements voulu par ses médecins, le confirmer et ainsi décider de sa mort, ou demander une nouvelle expertise médicale, ce qu'il a choisi, vendredi 14 février. Une décision « exceptionnelle dans une procédure d'urgence », a déclaré Jean-Marc Sauvé, vice-président de la plus haute juridiction administrative, devant une foule de micros et de caméras.

Le sort de Vincent Lambert, otage de son corps et d'opinions divergentes au sein de sa famille, et dont la situation émeut la France depuis plusieurs mois, n'est donc pas tranché. Mais le Conseil d'Etat a jugé ce délai indispensable, compte tenu du caractère « potentiellement irréversible » de la décision qu'il doit prendre, et de sa portée jurisprudentielle. « Cela

sert à préparer et sécuriser la décision du juge à l'avenir », a détaillé M. Sauvé, assurant que désormais, lorsque des tribunaux administratifs seront saisis de questions similaires en référé liberté, ils pourront pareillement recourir à des experts médicaux avant de se prononcer. L'Académie nationale de médecine, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et l'Ordre des médecins vont chacun proposer rapidement le nom d'un expert en neurosciences...

Prise de position des religions

L'église catholique a réagi à l'ensemble des débats avec deux textes

- Communiqué du Conseil Permanent de la Conférence des évêques intitulé : [Fin de vie : pour un engagement de solidarité et de fraternité \(cliquez\)](#).
- Communiqué du Conseil Famille et Société intitulé : [Notre regard sur la fin de vie \(cliquez\)](#).

C'est un texte de convictions et de travail car disent les évêques : « *Accompagner des personnes en fin de vie et leurs proches, est une expérience qui fait naître beaucoup de questions. Dans des situations concrètes de grande souffrance, la position de l'Église catholique, qui refuse l'euthanasie et l'assistance au suicide, demande à être fondée et éclairée pour être reçue et expliquée à d'autres.* »

Il s'agit bien de s'inscrire le mieux possible dans le débat de la société sur ce sujet de la fin de vie avec les questions que cela pose aujourd'hui. Il s'agit bien d'un dialogue, où peuvent être dits des mots et des convictions différentes, sachant que chacun porte en espérance de trouver des chemins qui soient les meilleurs pour tous.

Le 13 janvier 2014, la Fédération protestante de France a également publié des Éléments de réflexion sur la fin de vie intitulés « Vivant jusqu'à la mort », un titre emprunté au philosophe Paul Ricœur. Si la loi actuelle peut être améliorée, écrit la FPF, « donner ou faciliter la mort ne pourrait qu'ébranler la confiance que la personne peut faire à son entourage », voire susciter un « devoir de quitter la vie ». [Pour lire le texte, cliquez](#).

Ci-après quelques liens vers des textes plus spécifiques :

- 8-12 mai 2013 « [A propos de la fin de vie humaine](#) » Eglise protestante Unie de France (EPUDF)
- 19 novembre 2013 « [fin de vie](#) » Commission d'éthique protestante évangélique (CEPE)
- 25 novembre 2013 « [Droit à vivre, droit à mourir ?](#) » une approche de la Fondation Diaconesses de Reuilly
- 1er janvier 2014 « [Réflexion sur la fin de vie](#) » Commission d'éthique de l'union franco-belge des fédérations adventistes (UFB) et de la fédération adventiste de la Suisse Romande et du Tessin (FSRT)

À notre connaissance, les communautés juives et musulmanes n'ont pas publié récemment de communications officielles sur le sujet.

Regard sur la loi légalisant l'euthanasie en Belgique

Alors que la France s'interroge sur une actualisation de son encadrement législatif en fin de vie, le réalisateur Pierre Barnérias montre dans son film « L'euthanasie, jusqu'où ? », que le système de contrôle de l'euthanasie en Belgique – légale depuis dix ans – est lacunaire voire inexistant. **Ce documentaire basé sur des témoignages poignants (P. Razzo/Ciric) ne se prononce pas sur le fond du débat, mais son travail illustre la difficulté à encadrer une telle pratique.** Pour voir ce film que nous recommandons :

https://www.youtube.com/watch?v=KzJAybW93Y&feature=youtube_gdata_player

Dans une interview au journal *La Croix* du 16 octobre 2013, il précise le contexte de ce documentaire :

« Le point de départ, c'est le travail que j'ai mené avec le réalisateur Frédéric Chaudier, qui a filmé pendant plus d'un an des patients hospitalisés en soins palliatifs à la maison médicale Jeanne-Garnier, à Paris. J'ai produit son documentaire, « [Les yeux ouverts](#) », sorti en 2010 au cinéma. Fort de cette expérience, j'ai eu envie de savoir comment les choses se passaient dans des pays, comme la Belgique, ayant fait le choix d'autoriser l'euthanasie. J'ai commencé l'enquête sans aucun a priori, avec l'esprit ouvert et l'envie de comprendre. C'est alors que j'ai rencontré Marcel, un ancien syndicaliste belge plutôt favorable à l'euthanasie au départ. Cependant, après l'euthanasie de sa mère qui n'était pas malade, celui-ci s'est brutalement rendu compte qu'il n'y avait pas de contrôle, que l'euthanasie se pratiquait en dehors des critères fixés par la loi. Le constat était saisissant.

J'ai alors continué à enquêter avec l'aide deux journalistes de talent, Anne-Laure Cahen et Clotilde Baste. Ce que nous montrons, c'est que dans ce pays, l'application de l'euthanasie n'est pas exempte de dérives. Le point central, c'est l'absence de contrôle effectif des euthanasies pratiquées, en dépit de la commission fédérale. Certains témoins, dont l'un apparaît dans le film, vont jusqu'à faire état d'homicides déguisés en euthanasie ! Des infirmières parlent à visage découvert des dérives auxquelles elles ont assisté...

Je ne prétends pas trancher le débat, dire s'il faut ou non légaliser l'aide active à mourir, mon film est simplement un éclairage de ce qui se passe aujourd'hui dans un pays ayant fait ce choix et où, manifestement, tout ne va pas bien. J'espère qu'il va donner matière à réfléchir : sur ce que veut dire la « liberté » de mourir lorsque l'on n'a aucune réponse à sa souffrance ou encore sur la place du médecin qui soigne mais peut aussi donner la mort... »

Voir l'article complet : Pierre Barnérias : « En Belgique, l'euthanasie n'est pas exempte de dérives », *La Croix*, 16 octobre 2013 (lien : <http://www.la-croix.com/Ethique/Bioethique/Pierre-Barnerias-En-Belgique-l-euthanasie-n-est-pas-exempt-de-derives-2013-10-15-1042794>).

La position du CCNE sur les technologies neuro-amélioratives

AVIS N°122 : Recours aux techniques biomédicales en vue de « neuro-amélioration » chez la personne non malade: enjeux éthiques.

Dans le cadre de la mission de veille éthique sur les progrès des neurosciences qui lui a été confiée par la loi de bioéthique du 7 juillet 2011, le Comité Consultatif National d'Ethique, après s'être penché sur les

enjeux éthiques de l'IRM fonctionnelle¹ a choisi de conduire une réflexion sur la neuro-amélioration.

L'être humain a toujours tenté d'améliorer ses performances ou son bien-être au moyen, par exemple, de l'apprentissage, de la maîtrise de l'outil ou du recours à des substances comme le café, l'alcool ou le haschich. Cette possibilité qu'a l'être humain en bonne santé de s'améliorer (*human enhancement*) a été décuplée par les progrès de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie. Elle peut schématiquement se référer à l'apparence corporelle (par exemple greffes de cheveux, tatouages, chirurgie esthétique...), aux performances physiques (dopage sportif, stimulants sexuels....), ou encore aux capacités du cerveau réalisant ce qui est appelé le « *brain enhancement* » ou encore « *neuro enhancement* »... [Télécharger l'avis complet 122 en cliquant](#)

La publication du 7e numéro du « LIEEN - Lettre d'Informations Ethiques Entre Nous », bimestriel, par

l'Espace éthique de Bretagne Occidentale (EEBO) et le Réseau de réflexion éthique en santé de Bretagne Occidentale (RRESBO).

Retrouvez dans ce [7^e numéro](#) un Editorial de Emmanuel HIRSCH et un Dossier thématique sur « Autonomie et sécurité : le risque de la liberté en EHPAD »

Le LIEEN – est également accessible (avec tous ses numéros depuis l'origine) sur notre site sous « Recherche documentaire/revues » à l'adresse suivante : <http://ethique-alsace.unistra.fr/index.php?id=9755>.

Des nouvelles de l'Espace National de réflexion éthique sur la malade d'Alzheimer

Éditorial – Des idées reçues aux idées vécues. Emmanuel Hirsch et l'équipe de l'Espace éthique Alzheimer. Cliquer pour lire la Newsletter

N°19, décembre 2013 : <http://www.espace-ethique-alzheimer.org/newsletter/newsletter19.html>

Vous y trouverez :

- Actualités de l'Université d'été de l'Espace éthique Alzheimer
 - Témoignages de l'Université d'été
 - S'associer à l'enquête "Les Français face à l'anticipation de la maladie d'Alzheimer"
 - Temps forts de l'Université d'été 2013
 - Actualités des formations de l'Espace éthique/Île-de-France

Médecins du monde - Observatoire d'accès aux soins en France

L'Observatoire de l'accès aux soins de la mission France de **Médecins du monde** vient de publier un rapport (octobre 2013) sur les conséquences de la crise économique sur la santé et l'accès aux soins. Comme cela est rappelé en introduction, « Les inégalités sociales de santé s'accentuent chez les plus démunis. À cela s'ajoutent des réponses publiques souvent plus sécuritaires que sociales, notamment envers les migrants, les personnes se prostituant et les usagers de drogues. Ces personnes accèdent de plus en plus difficilement au système de soins, avec pour conséquence une détérioration de leur état de santé. » Et les chiffres sont éloquents : « En 2012, plus de 30 500 personnes ont été accueillies dans les Centres d'accueil, de soins et d'orientation (Caso) de Médecins du Monde. L'activité globale des Caso ne cesse d'augmenter, avec

notamment une hausse inquiétante et constante de l'effectif des mineurs depuis 2008. ». Médecins du monde est engagé à tous les niveaux mais se heurte à la non-mise en place des structures organisationnelles ad hoc : « À l'heure de la réforme du droit d'asile, du projet de loi sur le logement et du projet de loi sur la prostitution avec l'abrogation du délit de racolage public et le risque de pénalisation du client, Médecins du Monde rappelle la nécessité de respecter les principes de santé publique et les droits fondamentaux au sein des politiques publiques. De fait, l'alternance politique doit s'intéresser davantage au sort des grands précaires. Nous attendons, quinze ans après la première loi sur les exclusions, la mise en œuvre effective d'une politique médico-sociale solidaire et efficace, quel que soit le statut administratif des personnes. »

Lire sur le site de Médecins du monde (www.medecinsdumonde.org) ou sur le site du CEERE :

- [Infographie](#)
- [Document de synthèse \(résumé\)](#)
- [Document complet](#)

Commission Bioéthique des Semaines sociales de France, « Dépenser mieux pour la santé de tous ».

Le 14 octobre 2013, la Commission Bioéthique des Semaines sociales de France, a rendu public un texte intitulé « Dépenser mieux pour la santé de tous ». Cette réflexion est le fruit d'une élaboration d'équipe (signataires dans le document complet) en vue d'interpeller les instances en particulier politiques sur l'urgence de la situation. Elle propose des pistes d'action à prendre d'urgence afin que le système social et sanitaire puisse « redevenir un système sûr et solidaire ». Certes cela demande du courage, le dépassement du « poids des habitudes et des intérêts », mais « 70 ans après les ordonnances d'après-guerre, une remise à plat de notre cadre institutionnel s'impose. Elle ne peut être le fait de mesures sectorielles mais impose une approche, qui pour être cohérente, mettra un lien entre évolution démographique, demandes sociétales et techniques nouvelles, évaluation et reconnaissance, organisation et financement, respect dû à chaque homme et sens de la solidarité. Mais cela ne sera possible que par la conjonction d'une volonté politique forte, d'une pédagogie soutenue et d'un courant social de grande ampleur qui pourrait voir le jour à la faveur d'États généraux de la santé. »

Le document complet ou l'abstract peut être lu sur le site des SSF :
http://www.ssf-fr.org/offres/doc_inline_src/56/DE9penser%2Bmieux%2Bpour%2Bla%2Bsante%2Bde%2Btous.pdf

Ou sur le site du CEERE

Abstract :

http://ethique-alsace.unistra.fr/fileadmin/upload/DUN/ethique/nadege/2013-2014/Ressources_documentaires/2013_10_14_Depenser_mieux_pour_la_sante_de_tous_abstract.pdf

Rapport complet :

http://ethique-alsace.unistra.fr/fileadmin/upload/DUN/ethique/nadege/2013-2014/Ressources_documentaires/2013_10_14_Depenser_mieux_pour_la_sante_de_tous.pdf

Appel à contributions

Appel à contributions

Conférence annuelle de l'AECEM du 2 au 4 octobre 2014 Lille, France - Sur le thème : « Fragilité, vulnérabilité et participation sociale. Défis éthiques, sociaux et politiques pour une société inclusive »

Le Centre d'éthique médicale (CEM), Département d'éthique, Université Catholique de Lille, France et l'Association Européenne des Centres d'Ethique Médicale (AECEM) accueilleront la conférence annuelle de l'AECEM en 2014.

Les communications à propos des dimensions éthiques des thèmes suivants peuvent être soumis :

- Fragilité, vulnérabilité, société : questions fondamentales
- Dans une société vieillissante: les personnes âgées, des partenaires jusqu'au bout
- Personne handicapée, reconnaissance et participation
- De la psychiatrie à la santé mentale: communauté de soin, communauté de vie

PREMIÈRE ANNONCE – APPEL A COMMUNICATION - FRENCH
FIRST ANNOUNCEMENT - CALL FOR ABSTRACTS - ENGLISH

Call for Papers: Societas Ethica Conference The Ethics of Peace and War

'The Ethics of War and Peace' Call for paper : Societas Ethica conference - Maribor, Slovenia August 21-24, 2014

Wars have always been a part of human life, as have attempts to end them. Questions of war and peace are a constant challenge for ethics.

2014 is the centenary of the outbreak of World War I and The Ethics of War and Peace is the theme of the annual conference of Societas Ethica. Recent European history, especially the civil war in the former Yugoslavia, has shown that the tensions behind World War I are still with us.

The pledge "Never again!" was not fulfilled. New wars arose, within and outside Europe that manifested still other origins: for example, wars related to colonialism, imperialism and struggles for independence, to ambitions for hegemony, to global inequalities between rich and poor, to religious extremism, to drug trafficking, to overpopulation, to the illegal arms trade, etc. Today we witness atrocious civil wars in the Middle East, and the 'war on terror' has led to new forms of war such as the use of drones and cyber attacks...

Deadline for submitting abstracts is March 31, 2014.

More information

Registration is open at <http://www.societasethica.info/annual-conference-2014/registration-conference-fee?l=en> (please note that the PayPal option is not available yet).

Appel à projets

Appel à projets

Intensive European Bioethics Course “Ethics of Pediatric Research” (Padova, Italy, May 12-14, 2014)

The Department of Philosophy, Sociology, Education and Applied Psychology, and the Department of Woman and Child Health, University of Padova, announce the advanced European Bioethics Course 'Ethics of

Pediatric Research'.

Of all types of research involving human subjects, research on children is the one which has undergone the most profound evolution: from the initial banning to prevent any exploitation of vulnerable subjects, to the widespread recognition of the need for this research in order to grant children treatments and drugs that have been specifically tested for that population. As a consequence of the moral and epistemological justification of pediatric research, the number of studies involving children is rapidly increasing all around the world. This phenomenon requires however the refinement of the traditional moral requirements of biomedical research (especially informed consent and risk assessment) in order to adapt them to the specific characteristics of children. Furthermore, these traditional moral requirements must be rethought to deal with the ethical challenges posed by new research developments such as, for example, enhancement pediatric research. This challenge must be taken up by all people involved in pediatric research (especially members of Research Ethics Committees) who wish to promote excellence in research while granting children the necessary protection, avoiding the risk that economical pressure compromises the moral and scientific soundness of the studies.

For more information, visit the website: www.masterbioethics.org, under *Intensive courses*, or write to Silvia Tusino: emmbpadova@gmail.com.

L'éthique appartient aux chercheurs. Donnez votre avis !



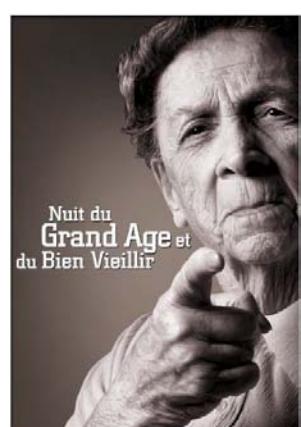
Des chercheurs de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble réalisent la première grande enquête en France sur l'éthique dans la recherche. Vous êtes chercheur, doctorant, post-doctorant...

Cliquez pour accéder au questionnaire en ligne <http://enquete-ethique.upmf-grenoble.fr/>

Retenez dès à présent

Retenez dès à présent

La nuit du grand âge et du bien vieillir – 20 mai 2014 – Paris



Le 20 mai 2014 au Casino de Paris, 6e édition de la Nuit du Grand Age et du Bien Vieillir, rendez-vous incontournable de tous les professionnels du secteur, organisé sous le patronage de Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie.

1 événement exceptionnel, 3 temps forts :
un **forum expo** pour prendre le temps de s'informer, d'étoffer son expertise, de découvrir de nouveaux produits et services,

- les **trophées** pour récompenser les structures impliquées dans la prise en charge du grand âge et des personnes âgées, les acteurs de la silver économie,
- un **cocktail** pour se retrouver, échanger, se rencontrer, entre confrères

[Candidater aux Trophées du Grand Age 2014 >>](#)

[S'inscrire à la Nuit du Grand Age >>](#)

Medical Humanities Summer Course - Italian Perspectives

The Fondazione Lanza (Center for Advanced Studies in Ethics, Padova - Italy), in collaboration with the Chair of the History of Medicine at the University of Padua and the Department of Medical Humanities at the University of Marmara in Istanbul, is pleased to announce the first edition of the Summer Course in Medical Humanities, which will be held in Padua and Venice from Sunday 7 to Friday 12 September, 2014.

For its innovative approach and the importance and usefulness of the topics that will be touched, as well as for the ethical values represented by the different arts in different ages, we believe that such a course can be addressed to all the professionals who have to deal with the care and assistance to the sick and suffering as well as experts in bioethics and all the students of history of medicine and arts.

Within the course there will be a section dedicated to paper/poster presentation.

For the Course Presentation and Program please visit the website www.fondazionelanza.it/medicalhumanities



Save the date - Bioethics Mexico – 12th World Congress of Bioethics 2014 - June 25-28 - Mexico City, Hilton Reforma Hotel

We are pleased to announce that the 12th World Congress of Bioethics (12WCB) of the International Association of Bioethics (IAB) will be held for the first time in Mexico City, on June 25 to 28, 2014. The 12WCB will be organized by the National Bioethics Commission of Mexico.

The Registration on line is now available on the official Congress website.

REGISTRATION

We strongly advise you to register for the meeting before March 31st, 2014. A reduced early registration fee will apply to this deadline.

The conference will bring together all those interested in bioethics and related fields, including multidisciplinary international groups of experts, academicians, researchers, key opinion leaders as well as professionals from the healthcare field, medical education, health policy, philosophy, law and others. The 12WCB will feature the latest progress in Bioethics.

The meeting program will present lectures by top experts from around the globe, symposia sessions, oral and poster presentations, and much more! In addition, plenary sessions with key note speakers will address contemporary important issues in Bioethics. The scientific program is being designed by a multidisciplinary international committee of world-renowned experts.

SAVE THE DATE AND VISIT THE CONGRESS WEBSITE

Master éthique et sociétés

Master Ethique et sociétés



Un Master en Ethique : pourquoi pas vous ?

Le Master Éthique et sociétés, porté par l'Université de Strasbourg, aborde de façon interdisciplinaire les défis éthiques, face aux implications technologiques, biologiques, économiques, religieuses, juridiques, médiatiques de notre société.

Dans une perspective d'ouverture sur l'Europe et le monde, ce master fait dialoguer des recherches issues de filières différentes de façon à ouvrir des perspectives nouvelles et des avancées fécondes.

Cinq parcours possibles en cursus français ou cursus bilingue (Fr/En) : Ethique médicale et bioéthique ; Droits de l'homme : principes, normes et interprétation ; Ethique et sociétés ; Ethique et religions ; Ethique et entreprises. [Informations complémentaires sur notre site internet \(cliquez\)](#)

L'éthique c'est le défi du sens pour nos sociétés en mutation !

Ouverture des sessions de candidatures en ligne dès le 15 mars 2014

- pour la rentrée de septembre 2014 (cursus FR) et
- pour la rentrée décalée du cursus bilingue (FR/EN) à l'adresse : <https://aria.u-strasbg.fr/globale/index.php>

NB : Bourse et logement : faites votre demande maintenant !



Le 15 janvier 2014 et jusqu'au 30 avril 2014, c'est le moment de faire une demande de bourse et de logement sur crous-strasbourg.fr pour l'année universitaire 2014/2015.

Pour déposer un dossier permettant de demander une bourse et/ou un logement pour l'année 2014/2015, rendez-vous sur le service de constitution du [Dossier Social Étudiant](#).

Les anciens du CEERE – Association AAMES

Les anciens du CEERE : AAMES

L'Association des Amis du Master Ethique Strasbourg (AAMES)

L'objectif de l'AAMES est de rassembler les personnes qui sont ou ont été impliquées dans le Master d'éthique : anciens étudiants, étudiants en cours de formation, les membres du personnel, les intervenants, ainsi que toutes les personnes qui se sentent liées de près ou de loin au CEERE.

- A partir de ce réseau de forces vives, nous nous proposons entre autre de promouvoir les réflexions éthiques sur la base des expériences respectives de ses membres ;
- Accompagner et relayer des projets et des actions concrètes liés à une démarche éthique (projets humanitaires, éducatifs, etc.)
- Proposer un tutorat aux nouveaux étudiants en Master d'éthique.

Soyez nombreux à nous soutenir en adhérant à l'AAMES.

Prenez bonne note des prochaines réunions de l'AAMES pour 2014 :
12 mars, 9 avril, 14 mai et 11 juin.

Contact : Présidente : Gaudiose Luhahé (gluhahé@free.fr),
Secrétaire : Valentine Gourinat (valentine.gourinat@misha.fr et ceere@unistra.fr)

Prenez bonne note de deux journées d'études sur le Rwanda soutenues par l'AAMES :

- **Journée d'étude sur le génocide des Tutsi au Rwanda – Jeudi 27 mars 2014 – Palais Universitaire de Strasbourg**



Le 7 avril 2014 marque la vingtième commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda. Ce crime imprescriptible perpétré par un groupe de dirigeants hutus extrémistes adeptes d'une idéologie raciste est encore aujourd'hui marqué par une certaine confusion dans l'opinion publique française. Il est trop souvent interprété comme une guerre inter-ethnique due à des haines ataviques ancestrales entre Hutu et Tutsi. Sont ainsi effacés son caractère éminemment politique et éminemment moderne dont témoigne notamment l'usage de la radio dans la mobilisation de la plus grande partie de la population rwandaise hutu au service du génocide... ([Lire la suite](#))

Contact : Gaudiose Luhahé (Présidente de l'Association des Amis du Master Ethique Strasbourg (AAMES) : gluhahé@free.fr

[Plus d'informations cliquez !](#)

-
- **Journée d'études de l'Association Amariza d'Alsace : 20ème commémoration du Génocide des Tutsi au Rwanda (1994), par la Communauté Rwandaise d'Alsace – Dimanche 27 avril 2014, au Centre Européen de la jeunesse, 30 rue de Pierre de Coubertin, 67000 Strasbourg.**

« Mémoire, Reconstruction, et la Vie, 20 ans après ! »

A l'occasion de la vingtième commémoration du Génocide des Tutsi au Rwanda, la communauté rwandaise d'Alsace organise une journée de mémoire pour les victimes de ce crime ignoble.

Contact : Gaudiose Luhahé (Présidente de l'Association des Amis du Master Ethique Strasbourg (AAMES) : gluhahé@free.fr

[Plus d'informations cliquez !](#)

Soutenir l'éthique

Ensemble, nous pouvons construire un monde « plus humain ».



Le CEERE remercie tout particulièrement en ce début d'année tous ceux et celles qui soutiennent ses activités au long de l'année (par des dons fléchés « Ethique » à la Fondation Université de Strasbourg, par des heures de bénévolat et des soutiens divers. MERCI !!!

Vous aussi vous aimez l'éthique ? Vous aimez ce que nous faisons ? Chaque mois vous recevez la lettre du CEERE ? Vous appréciez les Journées internationales d'éthique que nous organisons et les formations que nous proposons ? Nous avons d'autres projets encore : des bourses pour nos étudiants, augmenter nos échanges internationaux, etc.

Le travail autour de l'éthique, de la recherche et l'enseignement, la formation et les sensibilisations autour de qui peut humaniser, ne peut se faire sans un minimum de moyens. Soutenez l'éthique ! Ensemble nous pouvons construire un monde plus humain.

Donner au CEERE, c'est payer moins d'impôts.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une fondation partenariale à l'Université de Strasbourg, la *Fondation université de Strasbourg*, a été créée pour accompagner les grands projets de l'Université tels que le handicap, des bourses sociales, des chaires d'enseignement mais également l'éthique via

le CEERE. Ainsi, donner de l'argent au CEERE en mentionnant « Ethique – CEERE » vous permet désormais de payer moins d'impôts !

Quels sont les avantages fiscaux ?

Particulier, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, si vous avez 1000 € de disponible pour nous soutenir, faites nous un don de 3000 € ! Vous récupérez la différence sur votre feuille d'impôts !

Entreprise, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaire.

Si vous payez l'ISF, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 € par an.

Le don au CEERE vous rend acteur du travail éthique. Grâce à vous des projets autour de l'éthique peuvent voir le jour. Ensemble, nous pouvons ainsi construire un monde « plus humain ».

Comment faire ?

C'est très simple. Il vous suffit de compléter le bulletin de don en cliquant ici et d'y joindre un chèque à l'ordre de « Fondation Université de Strasbourg » en précisant que vous souhaitez flécher la somme allouée à l'« éthique – CEERE » et d'envoyer le tout à :

Fondation Université de Strasbourg – 8, allée Gaspard Monge – BP 70028 – F – 67083 Strasbourg Cedex

Vous recevrez alors un **reçu fiscal** permettant de déclarer votre don lors de votre déclaration d'impôts. Plus de renseignements sur <http://fondation.unistra.fr>

Divers

Directrice de publication

Marie-Jo THIEL

Nous contacter

Tél. Secrétariat
+33 (0) 3.68.85.39.68

Tél. Direction
+33 (0) 3.68.85.39.52

<http://ethique-alsace.unistra.fr>
ceere@unistra.fr

Divers

Aider, suggérer, pourquoi pas ?



Si vous avez des suggestions, si vous voulez nous aider, devenir **BÉNÉVOLE** (travail de secrétariat, de traduction, d'informatique, de communication, de mise sous enveloppe, de filmage... selon compétences reconnues), nous soutenir financièrement (via la Fondation de l'Université de Strasbourg), faire un stage (domaines : secrétariat, informatique, relations internationales...) : contactez-nous à ceere@unistra.fr ou en vous adressant directement à mthiel@unistra.fr. Vous pouvez également nous téléphoner aux heures de bureau. Toute bonne volonté est bienvenue !

Lettres du CEERE

Les lettres précédentes peuvent être lues sur notre site ethique-alsace.unistra.fr Rubrique *Actualités en éthique*

Si vous voulez vous abonner (*C'est gratuit !*) : connectez-vous sur notre site.

Dans la colonne de gauche de la page d'accueil, il suffit de cliquer sur le lien correspondant.

Désabonnement

Si vous voulez vous désabonner : adressez-nous un mail à ceere@unistra.fr

Si vous connaissez des gens intéressées à l'éthique, n'hésitez pas à nous les signaler. Nous nous ferons un plaisir de leur adresser cette lettre.